

# Règlement – Jeu concours Facebook



## 01.

### Organisateur et durée du jeu concours

Bateaucanal est une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à Chanaz en Savoie. Elle souhaite organiser un jeu concours intitulé "Fêtons ensemble le début des navigations" dont les gagnants seront désignés par tirage au sort en suivant les conditions définies ci-après. Le jeu concours se déroulera du lundi 10 avril 2023 à 10h au dimanche 23 avril 2023 à 00h, en se connectant sur le site :

<https://instagram.com/bateaucanal?igshid=YmMyMTA2M2Y=>, <https://www.facebook.com/bateaucanal> ou via tout lien hypertexte, url ou bouton mis en ligne et redirigeant vers le concours.

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Instagram ou Facebook que la Société Organisatrice décharge de toutes responsabilités. Les informations demandées sont uniquement utilisées pour contacter les participants dans le cadre de ce concours.

## 02.

### Conditions de participation au jeu concours

2.1. Le jeu concours est gratuit et ouvert à toute personne de plus de 18 ans, résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation.

2.2. La participation au jeu concours implique l'acceptation des termes et conditions du règlement.

2.3. Le jeu concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

## 03.

### Modalités de participation

Pour participer au concours, il est nécessaire de disposer d'un accès à internet. L'accès au Jeu se fait exclusivement sur internet. Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du présent Jeu.

Pour participer au jeu, le participant doit :

- Se rendre à l'une des adresses internet du concours mentionnées précédemment.
- Posséder un compte Facebook
- Accepter et respecter le présent règlement de Jeu

# Règlement – Jeu concours Facebook



- Identifier un ami(e) avec qui vous souhaiteriez participer

La participation du participant sera considérée si tout est complété. Tout formulaire de participation incomplet, inexact ou ne respectant pas le présent règlement sera considéré comme nul.

## 04.

### Désignation du gagnant

Bateaucanal désignera par tirage au sort le gagnants parmi l'ensemble des personnes s'étant inscrites. Un tirage au sort sera effectué le lundi 24 avril 2023 à 10h. Le gagnant sera uniquement contacté par Facebook via message privé. Aucun message ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seul le gagnant sera contacté. Le gagnant devra répondre dans les deux semaines suivant l'envoi de ce message et fournir ses coordonnées complètes.

## 05.

### Remise des dotations et modalités d'utilisation des dotations

La dotation mise en jeu est la suivante :

- Deux places pour profiter de la croisière secrète

La dotation décrite ci-dessus n'est pas cessible à une tierce personne et ne sera ni reprise, ni échangée contre d'autres objets ou prestations quelles que soient leurs valeurs, et ni faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque. Si le gagnant ne veut ou ne peut prendre possession de son lot, il n'aura droit à aucune compensation d'aucune sorte. Bateaucanal ne sera en aucun cas responsable si les coordonnées ne correspondent pas à celles du gagnant, sont erronées, incomplètes ou si le gagnant reste indisponible. Le gagnant s'engage à accepter les lots tels que proposés, sans avoir la possibilité de les échanger contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

A l'issue d'un délai de 15 jours, sans réponse au message invitant le ou la gagnant(e) à confirmer sa participation et l'acceptation du gain, le ou la gagnant(e) aura perdu le lot. Le lot sera attribué ensuite à un autre participant.

# Règlement – Jeu concours Facebook



## 06.

### **Gratuité de la prestation**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

## 07.

### **Utilisation des données personnelles**

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont traitées, enregistrées et utilisées par Bateaucanal dans le seul et unique but de procéder à la bonne gestion du présent Jeu et prévenir le(s) gagnant(s).

## 08.

### **Responsabilité**

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.